

Service de la Séance

RECTIFIÉE

PARIS, le 27 juillet 2018

ORGANISATION DES DÉBATS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Mardi 31 juillet 2018 (à 15 heures) :

(date limite d'inscription des orateurs : lundi 30 juillet, à 17 heures)

MOTIONS DE CENSURE (ARTICLE 49, ALINÉA 2, DE LA CONSTITUTION)

- Motion de censure déposée par M. Christian Jacob et 90 députés ;
- Motion de censure déposée par M. André Chassaigne, M. Jean-Luc Mélenchon, Mme Valérie Rabault et 59 députés.

- Discussion commune : 15' par groupe, avec un seul orateur, et 5' pour un député non inscrit ;
- Ordre des orateurs : *LR, GDR, Gouvernement, MODEM, UDI-AGIR, NG, FI, NI, LaREM* ;
- Explications de vote sur la 1^{ère} motion : 5' par groupe ;
- Scrutin dans les salons voisins de la salle des séances (30') ;
- Annonce des résultats du scrutin sur la 1^{ère} motion ;
- Explications de vote sur la 2^{ème} motion : 5' par groupe ;
- Scrutin dans les salons voisins de la salle des séances (30') ;
- Annonce des résultats du scrutin sur la 2^{ème} motion.